

Accessibilité quotidienne des équipements du Grand territoire



méthodo

La qualification du niveau d'équipement des communes du Grand territoire et leur accessibilité sont au cœur des réflexions de la présente étude.

La Base Permanente des Équipements développée par l'INSEE permet de géolocaliser précisément les 21 000 équipements du Grand territoire selon une nomenclature en sept domaines. Le choix a été fait de sélectionner six équipements structurants et représentatifs du Grand territoire : boulangeries, boucheries, pharmacies, médecin généraliste, superette et épiceries, hypermarchés et supermarchés. Ces équipements sont générateurs de déplacements et constituent des indispensables de la vie quotidienne.

La base de données FILOSOFI identifie la population au carreau (200 x 200 m) en spécifiant les caractéristiques démographiques et socio-économiques des individus résidants au sein de ces carreaux.

Le croisement de ces deux bases de données a permis la délimitation d'aires de rayonnement des équipements sélectionnés, de qualifier leurs accessibilités selon différents modes de transports (marche, vélo, voiture) et d'observer ainsi la couverture de la population au sein de ces aires. Ces traitements rendent possible l'appréhension du niveau de desserte des populations et l'identification des secteurs polarisés et éloignés des aménités. En filigrane, il s'agit d'objectiver les leviers à activer pour accompagner la décarbonation des mobilités.



Nomenclature des principaux domaines de la Base Permanente des Équipements à l'échelle du Grand territoire



SERVICES AUX PARTICULIERS

10 050

1 816 restaurants
963 salons de coiffure
842 plombiers, couvreurs, chauffagistes



TOURISME

202

97 hôtels
48 agences de voyage
43 informations touristiques



ENSEIGNEMENT

834

326 écoles élémentaires
198 écoles maternelles
76 collèges



SANTÉ-SOCIAL

4 798

747 infirmiers
690 médecins généralistes
621 kinésithérapeutes



COMMERCES

2 933

563 magasins de vêtements
437 boulangeries
226 boucheries, charcuteries



SPORTS, CULTURE, LOISIRS

1 921

256 plateaux et terrains de jeux
250 terrains de grands jeux
209 boulodromes

L'Agence initie depuis septembre 2021 un cycle d'études, avec les élus et les techniciens des intercommunalités du Grand territoire, pour appréhender collectivement les défis actuels et à venir en matière de foncier, de mobilité et d'économie. La séquence sur les mobilités, débutée en mars 2023, a donné lieu à de nombreuses réflexions. La présente étude s'attache ainsi à caractériser l'accessibilité des équipements du Grand territoire.

Le Grand territoire, vaste espace de vie de 750 000 habitants, obéit à une organisation territoriale génératrice d'interaction, de lien et de flux. En effet, avec la Métropole Rouen Normandie qui concentre une grande part des emplois et des grands équipements, les relations avec ses territoires limitrophes sont nombreuses. Ainsi, les habitants du Grand territoire travaillent et consomment à l'extérieur de leur lieu de résidence, générant des flux d'interactions et d'interrelations. Ce constat est à l'origine des réflexions que l'Agence d'urbanisme anime avec les membres du comité de suivi au sein de l'itinéraire Grand territoire.

Le système étendu du Grand territoire et les flux qui en découlent relèvent d'une organisation spatiale héritée notamment du développement péri-urbain à l'œuvre depuis un demi-siècle. En effet, à partir des années 70, la promotion de l'accès à la propriété individuelle, couplé à l'expansion de la motorisation des ménages, contribuent à diluer la population sur un large périmètre et à éloigner l'espace résidentiel et économique. Dans le même temps, le développement du commerce de grande distribution transforme les pratiques de consommation et participe au déclin des commerces de proximité, notamment en campagne. Les consé-

quences sont multiples : fragmentation des milieux naturels, hausse des déplacements et des émissions de gaz à effet de serre, dévitalisation des centres-villes... En prescrivant la fin de l'artificialisation à l'horizon 2050 par l'arrêt programmé de l'urbanisation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la loi Climat et Résilience d'août 2021 a également fixé les contours des espaces urbains existants et déterminé ainsi l'armature territoriale de demain.

Dans ce contexte, quelles sont les réalités du Grand territoire en matière de structure et de maillage résidentiel, serviciel et commercial ? Comment en tirer parti pour œuvrer à la décarbonation des mobilités tout en garantissant une accessibilité aux aménités du quotidien ? Quels sont les atouts sur lesquels capitaliser et les carences à travailler ?

chiffres clés

2,5 millions de déplacements quotidiens



68% de déplacements non professionnels



1 boulangerie pour 1 700 habitants



Sources : EMD 2017/BPE 2021



Principaux enseignements

Une structuration territoriale diversifiée

Le Grand territoire est constitué d'une diversité de communes aux rôles complémentaires dans la structuration urbaine de l'armature territoriale. Bien que constitué de 212 communes de moins de 2 000 habitants, reflet d'une prédominance des communes rurales (55 % ; 152 communes) selon la grille de densité de l'INSEE, le Grand territoire se caractérise par une distribution spatiale équilibrée des différentes centralités qui le composent. En effet, un réseau de polarités urbaines et rurales le maille et semble offrir en lien, une relative proximité aux aménités de services à l'ensemble de ses habitants.

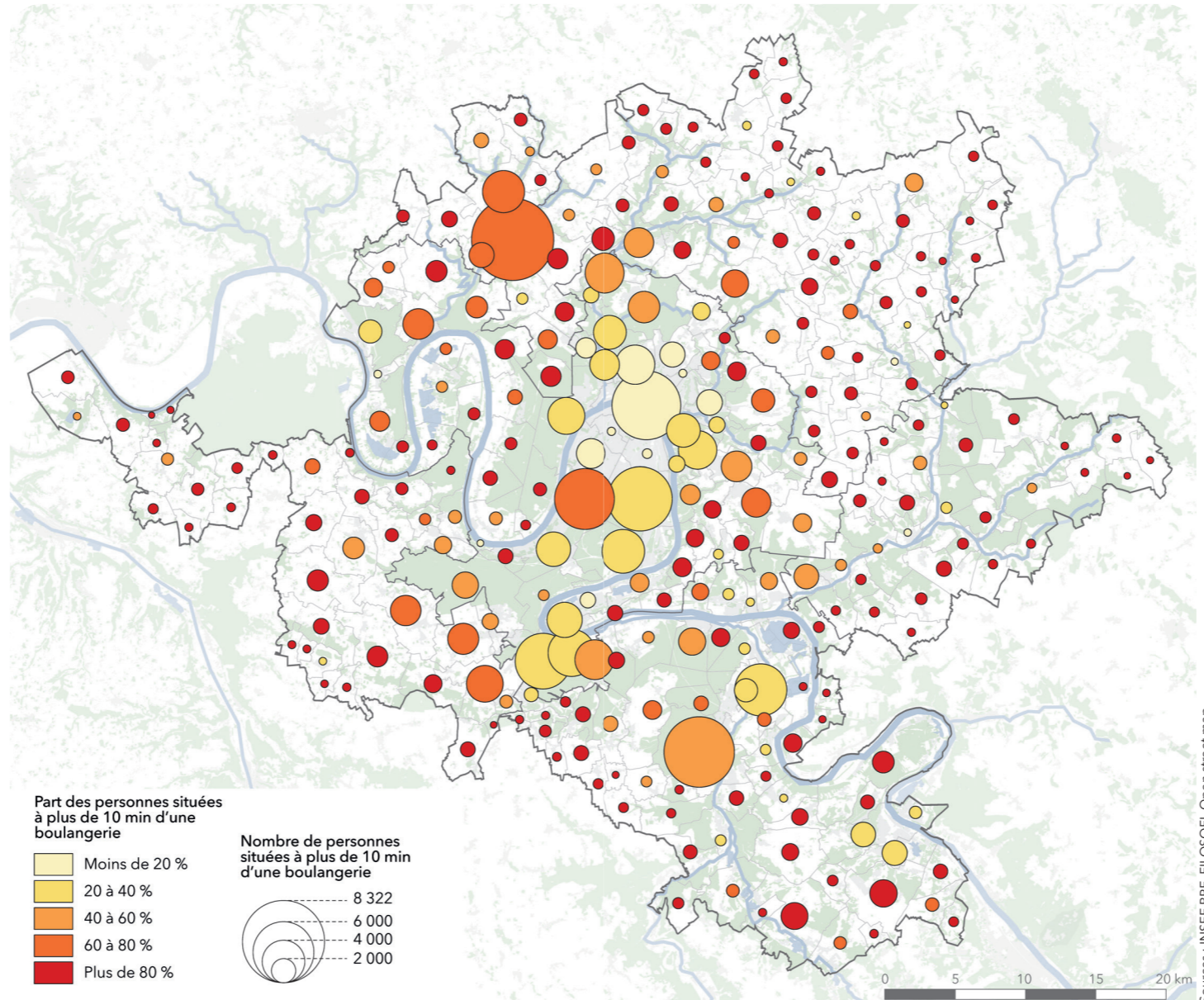
Un maillage d'équipements relativement homogène

La Base Permanente des Équipements (BPE) de l'INSEE est la donnée de référence pour le recensement des équipements en France. Les équipements sont classés en sept grandes thématiques et trois qualifications hiérarchiques. À l'échelle du Grand territoire, ce sont plus de 21 000 équipements qui sont ainsi recensés en 2020. Pour les besoins de l'étude, l'analyse de la base a ainsi permis l'identification et la sélection d'équipements les plus représentés au sein des communes du Grand territoire : boulangerie, boucherie-charcuterie, pharmacie, médecin généraliste, épicerie et supérette, supermarchés et hypermarchés. Ils ont été choisis pour illustrer une typologie d'équipements dits du quotidien générant un déplacement fréquent. L'accessibilité des habitants du Grand territoire à ces équipements est schématisée sur le visuel ci-contre.

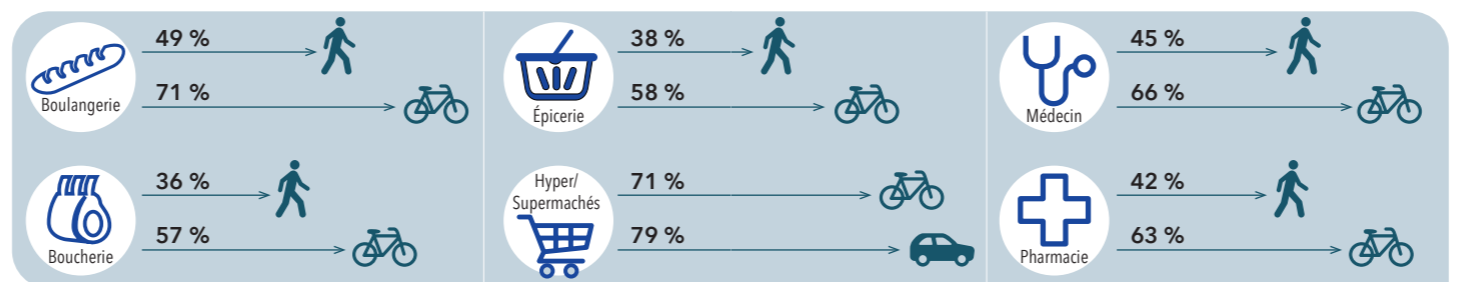
Des inégalités socio-spatiales d'accès aux équipements

L'analyse croisée des données FILOSOFI (INSEE) permettant la caractérisation des populations au carreau (200 x 200 m) et de la BPE, a permis de révéler à la fois la spatialisation des individus au regard des équipements sélectionnés et d'appréhender, sous ce spectre, leurs profils socio-démographique et socio-économique. Il en résulte une disparité entre individus issus de différents ménages, notamment ceux considérés comme précaires (sous le seuil de pauvreté). En effet, le niveau d'accessibilité aux équipements de ces ménages est plus faible comparé au reste des ménages. L'éloignement résidentiel aux centralités, témoin des difficultés d'accès au logement de ces populations, est une des causes.

Part et volume de population situé à plus de 10 minutes à pied d'une boulangerie par commune en 2021



Accessibilité aux équipements du Grand territoire, par type et par mode de déplacement



Ainsi, 27 % des ménages dits précaires résident à plus de 5 minutes en voiture d'un super/hypermarché contre 19 % lorsque l'on considère l'ensemble des ménages du Grand territoire. Par ailleurs, l'analyse nous enseigne que les populations âgées de 65 ans et plus disposent d'une meilleure accessibilité aux aménités. À titre d'exemple, 48 % des personnes âgées de plus de 65 ans se situent à moins de 10 minutes à pied d'un médecin, contre 45 % pour l'ensemble de la population.

Des accessibilités aux équipements contrastées selon la strate communale observée

La cartographie ci-contre représente le volume et la part de population résidant à plus de 10 minutes à pied d'une boulangerie, par commune en 2021. À l'échelle du Grand territoire, cela concerne une personne sur deux. Cette part s'établit de manière différenciée selon le niveau de polarité de la commune observée. Ainsi, seuls 12 % de la population des grands centres urbains résident en dehors des aires d'accessibilité des boulangeries lorsque cette part s'élève à 87 % pour les communes rurales, 62 % pour les bourgs ruraux et 54 % pour les ceintures urbaines. La géographie résidentielle du Grand territoire révèle notamment certaines fractures spatiales et exprime la forte dépendance des populations éloignées des aménités à l'usage de la voiture pour se déplacer.

Une décarbonation des déplacements du quotidien à accompagner

L'analyse esquissée ici permet de caractériser l'accessibilité des habitants aux aménités du quotidien. Si l'étude révèle que 70 % de la population du Grand territoire réside à moins de 5 minutes en vélo d'une boulangerie, l'Enquête Ménages Déplacements 2017 nous enseigne que 61 % des déplacements pour le motif achats sont réalisés en voiture. Aussi, en 2022, selon le Haut Conseil pour le Climat, les voitures sont responsables de 17 % des émissions de gaz à effet de serre. Le report des pratiques vers des modes de déplacement décarboné constitue donc un des leviers d'actions pour amoindrir les émissions de gaz à effet de serre et atténuer leurs impacts sur le climat et la biodiversité. Bien que l'individualité des pratiques de mobilités représente une difficulté à l'action, la modération des déplacements, l'amélioration du taux de remplissage des véhicules, la tempérence des consommations, le confortement des centralités sont également à encourager et à renforcer.